

Durée de la formation

14 heures (2 jours)

Tarif

Sur devis

Lieu de formation

À définir

Horaires

09h00 / 12h30 - 13h30 / 17h00

Prérequis

Aucun

Public concerné

Tout public

Nombre de stagiaires

Minimum 4 et maximum 10 stagiaires.

Modalités pédagogiques

- Alternance de phases théoriques et pratiques, au cours de chaque séance.
- Démonstration et justification de gestes enseignés par le formateur et apprentissage des gestes par tous les stagiaires.
- Rappel des méthodes d'examen de la victime et justification des gestes enseignés.
- Présentation du matériel de simulation.
- Explication du rôle en tant que secouriste, victime, témoin et mise en situation d'accidents simulés.

Modalité d'évaluation

- Evaluation formative réalisée tout au long de la formation
- Evaluation certificative en fin de session : 2 épreuves certificatives (mise en situation sur accidents simulés et pratique de la réanimation cardio-pulmonaire sur mannequins adulte, enfant et nourrisson et évaluation orale sur le cadre réglementaire de l'activité SST) validant les compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle des compétences du SST (INRS).

Formalisation de la formation

- 1 attestation de fin de formation validant les compétences acquises,
- 1 certificat de Sauveteur Secouriste du Travail,
- 1 passeport de formation pour les assistants maternels

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Contactez notre référent handicap
Maryse DIALLO - 04.94.60.38.85

Habilitation INRS®

MSA Services Provence Azur est habilité par l'INRS® pour délivrer les formations SST® sous le numéro : 1358044/2017/SST-01/O/07

Intervenant

Formateur SST certifié INRS

Renseignements et inscription

Maryse DIALLO - 04.94.60.39.42

formation-provenceazur@msaservicespa.fr

OBJECTIFS

Acquérir une compétence « prévention » en contribuant à supprimer ou réduire les risques professionnels et une compétence « secours » avec un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

FORMATION

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique d'intervention du SST et délimiter son champ d'intervention,
- Réaliser à la survenue de l'accident, une protection adaptée,
- Examiner la victime pour la mise en œuvre des actions à réaliser en vue du résultat à atteindre,
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Réaliser les gestes de secours adaptés à la prise en charge de la victime.

DOMAINE DE COMPETENCES 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- Informer les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées,
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de sécurité et protection au profit d'actions de prévention.